



Commune de
Réguiny



Projet Éducatif De Territoire

Septembre 2019-Août 2022
Soit 3 années scolaires

DIAGNOSTIC

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il permet de formaliser une démarche visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant et après l'école, ceci dans le respect des compétences de chacun et en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet est réalisé à l'initiative de la commune de Réguiny en partenariat avec la communauté éducative locale et les services de l'Etat (Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales et Éducation Nationale) et contribue à la réussite éducative de chacun des élèves.

2019/2022 : LE PROJET

CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Une politique éducative volontariste déjà existante. La commune de Réguiny souhaite inscrire l'ensemble de ses actions éducatives dans le cadre d'un projet global. Le projet éducatif territorial (PEDT), se construira avec les partenaires locaux (Education nationale, associations et familles) afin d'offrir, dès l'année scolaire 2019/2020, un parcours éducatif (scolaire et extrascolaire) de qualité à chaque jeune.

Le projet éducatif, conçu et piloté par la commune, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, concerne tous les jeunes âgés de 3 ans à 10 ans (jusqu'en classe de CM2) et englobe toutes les composantes de l'éducation, scolaire péri et extra- scolaire.

Suite à une concertation menée durant plusieurs mois avec l'ensemble des membres de la communauté éducative (réunions participatives au sein d'un groupe de travail spécifique, instances de validation, passage en conseil municipal...), la commune a fait le choix de mettre en place la nouvelle organisation de la semaine scolaire dès la rentrée de septembre 2018. Ce passage à la semaine de 4 jours doit permettre de mieux répondre aux besoins et au rythme de l'enfant et contribuer à sa réussite scolaire.

Ce projet qui place l'enfant au cœur du dispositif s'inscrit dans la durée et est susceptible d'évoluer au fil du temps. Le PEDT permet de formaliser l'engagement des différents partenaires et de fixer pour trois ans les objectifs à atteindre.

La commune souhaite aujourd'hui formaliser son PEDT qui traduit son engagement éducatif.

Un diagnostic de l'ensemble de l'offre éducative présente sur le territoire a été réalisé. Cette démarche a permis d'identifier tous les acteurs éducatifs locaux (écoles, associations, parents, services municipaux...).

PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE) : UNE REPOSE GLOBALE AUX ENJEUX DE COEDUCATION.

Des ambitions

Éduquer c'est faire société, c'est permettre le développement de l'émancipation individuelle et sociale, c'est lutter contre les déterminismes sociaux (contre la sélection sociale de l'éducation). L'ambition démocratique se traduit par une conviction d'éducabilité de tous les

enfants et les jeunes sans exception, notamment au travers de politiques de lutte contre les inégalités et les exclusions éducatives avec la mise en place d'un accompagnement adapté à chaque cas.

Dans un deuxième temps il y a des ambitions pédagogiques car effectivement la pédagogie n'est pas neutre : elle peut être normalisatrice ou émancipatrice. Nos pratiques pédagogiques ont donc pour objectif, pour favoriser les droits de l'enfant, la nécessaire implication des enfants et des jeunes dans leurs apprentissages. L'enfant doit être au cœur du système éducatif et des actions pédagogiques.

Parler des rythmes c'est redonner la priorité aux enfants, à leur épanouissement, à de meilleures conditions d'apprentissage participant ainsi à la lutte contre les inégalités. Mais le rythme ne peut en aucun cas être la seule raison de l'inégalité et des déterminismes sociaux. Le PEDT peut être un espace intéressant pour interroger les autres facteurs d'inégalité et ainsi analyser nos capacités collectives d'agir dessus.

Ainsi le PEDT se veut évolutif, en tenant compte de réalités qui peuvent évoluer, de nouveaux besoins repérés ou d'évaluations partagées par les acteurs. Il doit donc pouvoir être remis en débat pour veiller à conserver l'enfant au cœur du projet.

Pour la collectivité, l'année scolaire 2019/2020 peut ainsi être considérée comme une année de test et de premiers ajustements.

- ✓ **Validation semaine de 4 jours** : Mars 2018
- ✓ **Mise en place PEDT** : Septembre 2019
- ✓ **Mise en place du plan Mercredi** : Septembre 2019

- ✓ **Collectivité territoriale porteur du projet**: Mairie de REGUINY
- ✓ **Nom du correspondant** : Gwénola LE MEUR

Fonction : chargée de projet, directrice générale

Adresse : Mairie de Régigny, 3 rue du Général De Gaulle 56500 Régigny

Téléphone : 02 97 38 66 11

Adresses électroniques : mairie@reguiny.com ou direction@reguiny.com

- ✓ **Périmètre et public du PEDT** :
 - Territoire concerné :
 - ✚ Commune de Régigny : Garderie Périscolaire, plan mercredi et accueil de loisirs extrascolaire.
 - ✚ Commune de Radenac : Plan mercredi et accueil de loisirs extrascolaire.
 - ✚ Commune de Pleugriffet : Plan mercredi et accueil de loisirs extrascolaire.
 - Public concerné / base rentrée scolaire 2018-2019
 - ❖ **Enfants scolarisés en école primaire publique à Régigny**

- Niveau maternelle : 22
- Niveau élémentaire : 20
- Total : 42
- ❖ Enfants scolarisés en école primaire privée à Régigny
 - Niveau maternelle : 45
 - Niveau élémentaire : 123
 - Total : 168
- ❖ Enfants scolarisés en école primaire privée à Radenac
 - Niveau maternelle : 36
 - Niveau élémentaire : 48
 - Total : 84
- ❖ Enfants scolarisés en école primaire privée à Pleugriffet
 - Niveau maternelle : 65
 - Niveau élémentaire : 72
 - Total : 137
- ❖ Effectif scolaire total pour le PEDT : 431

Organisation de la semaine scolaire

✓ Horaires d'école, Garderie périscolaire et accueil de loisirs périscolaire Réguinty

| Ecole publique | | | | | | | |
|------------------------|-----------------------|--------------------|--|--------------------|---|-------|--|
| | 7h30 | 8h45 | 11h45 | 13h30 | 16h15 | 18h30 | |
| Lundi | Garderie périscolaire | Temps scolaire | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Temps scolaire | Garderie périscolaire Activité périscolaire à thématique sport GS/CP | | |
| Mardi | Garderie périscolaire | Temps scolaire | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Temps scolaire | Garderie périscolaire Activité périscolaire à thématique sport CM1/CM2 et à thématique artistique et culturelle CE1/CE2 | | |
| Mercredi | Garderie périscolaire | Accueil de loisirs | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Accueil de loisirs | Garderie périscolaire | | |
| Jeudi | Garderie périscolaire | Temps scolaire | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Temps scolaire | Garderie périscolaire Activité périscolaire Aide aux devoirs | | |
| Vendredi | Garderie périscolaire | Temps scolaire | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Temps scolaire | Garderie périscolaire Activité périscolaire à thématique sport CE1/CE2 | | |
| Ecole privé Sacré Cœur | | | | | | | |
| | 7h30 | 8h45 | 12h00 | 13h30 | 16h30 | 18h30 | |
| Lundi | Garderie périscolaire | Temps scolaire | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Temps scolaire | Garderie périscolaire Activité périscolaire à thématique sport GS/CP | | |
| Mardi | Garderie périscolaire | Temps scolaire | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Temps scolaire | Garderie périscolaire Activité périscolaire à thématique sport CM1/CM2 et à thématique artistique et culturelle CE1/CE2 | | |
| Mercredi | Garderie périscolaire | Accueil de loisirs | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Accueil de loisirs | Garderie périscolaire | | |
| Jeudi | Garderie périscolaire | Temps scolaire | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Temps scolaire | Garderie périscolaire Activité périscolaire Aide aux devoirs | | |
| Vendredi | Garderie périscolaire | Temps scolaire | Restaurant scolaire Garderie périscolaire | Temps scolaire | Garderie périscolaire Activité périscolaire à thématique sport CE1/CE2 | | |

✓ Horaires garderie périscolaire :

Garderie Matin : Durée possible 1 h entre 7h30 et 8h30

Pause méridienne : Durée possible 2h00 de 11h45 à 13h45 école publique

Pause méridienne : Durée possible 1h30 de 12h à 13h30 école privée

Garderie après-midi : Durée possible 2h entre 16h30 et 18h30

✓ Horaires accueil de loisirs périscolaire Mercredi :

Garderie Matin : Durée possible 1h30 entre 7h30 et 9h00

Activités : Durée 3h entre 9h à 12h00

Pause méridienne : Durée possible 1h30 de 12h à 13h30

Activités : Durée 3h entre 13h30 à 16h30

Garderie après-midi : Durée possible 2h entre 16h30 et 18h30

Activités périscolaires et extrascolaires

Activités périscolaires :

✓ Garderie périscolaire non déclarée et communale :

Matin : nombre d'enfants inscrits (moyenne quotidienne sur 1 an)

Total : 35

Soir : nombre d'enfants inscrits (moyenne quotidienne sur 1 an)

Total : 27

Pause méridienne :

Total Ecole publique + Total Ecole privée = 178

Le projet Rentrée scolaire 2019 :

Avec la mise en place du plan mercredi, la garderie périscolaire sera déclarée à la DDCS avec un nouveau projet éducatif et une réorganisation des services de la collectivité accompagnée d'un plan de formation des agents.

Activités périscolaires encadrées par des intervenants spécifiques :

- ✓ Activités périscolaires à thématique sport par catégories d'âge
- ✓ Activités périscolaires à thématique artistique et culturelle
- ✓ Aide et soutien scolaire avec « Devoir fait »

Activités périscolaires encadrées par les animateurs :

- ✓ Activités ludiques et libres suivant les envies des enfants (accompagnement)
- ✓ Activités autour du livre et de l'image
- ✓ Motricité et expression corporelle
- ✓ Ateliers éveil musical, arts plastiques, cuisine, théâtre, science...et des jeux collectifs et sportifs...

Accueil du Mercredi

Fréquentation journalière moyenne : 22 enfants / jour

- ✓ Favoriser le partenariat avec les associations locales
- ✓ Favoriser la découverte du monde extérieur en valorisant les sorties
- ✓ Accroître la flexibilité pour permettre les passerelles avec les associations sportives et culturelles
- ✓ Poursuivre la mise en place de stage et la mutualisation des structures

Activités extrascolaires sous l'association Saint Fiacre qui devient communale à la rentrée 2019 (Accueil des enfants de 3 à 11 ans) :

Fréquentation moyenne journalière :

- ✓ Hiver : 22,2
- ✓ Printemps : 37,1
- ✓ Toussaint : 27,75
- ✓ Noël : Accueil de loisirs fermé
- ✓ Eté : 51,3

Atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

1/ Une vie associative riche avec une palette d'activités large dans des domaines diversifiés :

- Sports
- Culture
- Social
- Environnement

L'association de la salle omnisports avec ses différents secteurs d'intervention permet le développement de nombreuses actions envers la jeunesse et favorise l'épanouissement de l'enfant (gestion de l'espace jeunes, manifestations tournées vers la jeunesse, activité de loisirs créatif et de dessin...)

L'association AB studio développe la musique et le théâtre pour les jeunes.

L'école de danse attire un public important.

2/ Des services municipaux structurés

- Le centre culturel ou médiathèque deviendra un pôle dans le développement des actions organisées dans le cadre des activités péri et extrascolaires
- Le conservatoire de musique et son pôle basé sur la commune depuis 2017 enrichit le panel d'activités proposées aux enfants
- La mini crèche et le Ram propose un accueil et une information aux parents en recherche d'un mode d'accueil des enfants préscolaires, ainsi que des ateliers d'éveil et d'animations pour favoriser la socialisation des jeunes enfants accueillis chez une assistante maternelle.
- Le restaurant scolaire confectionne des repas sur place par une équipe de professionnels confirmés. Des ateliers sont organisés pendant les accueils de loisirs péri et extrascolaires.

- Le conseil municipal des jeunes : Initiation à la citoyenneté
- Les enfants découvrent le processus de décision et de mise en œuvre des politiques publiques et proposent des projets. Ils organisent également des actions tournées vers la jeunesse.
- Les chantiers jeunes permettent l'immersion dans le monde professionnel. Elle facilite la prise de responsabilité et l'engagement du jeune dans un projet. Elle modifie le comportement et l'attitude des jeunes vis-à-vis des agents des services municipaux qui participent activement à la mise en place de cette action.

3/ les locaux

La structure de l'accueil de loisirs permet l'organisation de nos actions péri et extrascolaires puisque située à proximité de l'école privée et des autres structures municipales comme le complexe sportif, le city stade, le centre culturel, le local jeunes et le conservatoire de musique. Seule l'école publique est située à l'extérieur ce qui nécessite la mise en œuvre d'un transport collectif réalisé par un autocariste privé.

4/ Une équipe de professionnels de l'animation

La mise en place du PEDT et du plan mercredi vont permettre de renforcer et de structurer l'équipe d'animation. En effet, la collectivité s'engage dans un plan de formation de ses agents afin de valoriser les compétences de ceux-ci.

L'équipe se constitue :

1 directeur pour le périscolaire (ETAPS)

1 directeur pour l'extrascolaire (BPJEPS APT et LTP)

1 directeur adjoint pour l'extrascolaire (BAFD)

2 CAP petite enfance

1 BAFA et CAP petite enfance

3 animateurs en formation BAFA

3 agents non qualifiés qui intégreront un cursus de formation et qui complètent l'équipe d'animation.

Le PEDT a nécessité un redéploiement des missions des agents qui valorise leurs compétences et leurs champs d'intervention. Une nouvelle dynamique s'instaure dans les services et les agents se soutiennent et s'entraident grâce à une concertation positive ou chacun avance son point de vue.

5/ Participation financière :

- Garderie périscolaire : 0,25€ par tranche de 15 minutes
- Activités périscolaires à thématique sportive, culturelle et artistique ainsi que l'aide aux devoirs : cotisation de 35 € pour l'année scolaire
- Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire (voir grille tarifaire en annexes)

Axe des projets d'école pris en compte par le PEDT :

Projet numérique (utilisation des outils numériques, tablettes numériques), projet robotique (base de programmation), projet langue (initiation dès la maternelle, transversalité avec les autres matières), intégration des familles dans la vie de l'école, vivre ensemble (médiation, enfant délégué), labellisation éco-école, ouverture culturelle (exposition, musique, culture), éducation sportive et physique....

LES OBJECTIFS :

- permettre le développement de partenariats dans un souci de complémentarité et de cohérence donc mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire
- mener une réflexion autour de l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires, établir une continuité dans la journée de l'enfant
- veiller à la qualité de l'accueil de tous les enfants (et jeunes) sur un territoire qui change
- renforcer la complémentarité et la cohérence éducative afin de favoriser la réussite pour tous et le respect du rythme de l'enfant
- faciliter l'accès de tous à une offre périscolaire diversifiée et de qualité
- développer l'autonomie, la responsabilisation et la notion de vivre ensemble
- rendre l'enfant acteur de ces temps périscolaires en l'associant notamment dans l'élaboration et l'évaluation des activités.

L'objectif défini est de mener une réflexion autour de l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires.

UNE REFLEXION PARTENARIALE :

Afin de réfléchir aux orientations générales et de fixer les actions prioritaires du PEDT tout en menant une évaluation objective et en continu de la réforme, un comité de travail est spécifiquement créé. Celui-ci pourra éventuellement se scinder en groupes plus opérationnels sur des thématiques précises. Ce comité qui se veut ouvert, équilibré et représentatif se réunira à intervalles réguliers (au minimum une fois par trimestre).

Cette démarche partenariale et concertée associera les divers représentants :

- De l'Éducation nationale : A savoir les équipes enseignantes de chaque école (un membre de l'équipe enseignante de chaque école)
- Des associations locales (dans un second temps)

- Des services municipaux
- Des élus municipaux

Tous les acteurs de l'éducation ont ainsi la possibilité de s'exprimer tout au long du processus d'élaboration du projet dans le cadre de ce comité de travail qui présentera par la suite ses travaux au conseil municipal.

Suivi et coordination du PEDT :

- Mairie de Régigny : 3, rue du Général De Gaulle
56500 Régigny
0297386611
mairie@reguiny.com
- LE TARNEC Jean Luc : Maire de Régigny
- CAILLERE Sophie : **Adjointe au Maire**, *Déléguée à la jeunesse, à la petite enfance, aux affaires sociales et à la solidarité*
- JOSSO Cédric : **Adjoint au Maire**, *Délégué à l'administration générale, la vie économique, les affaires scolaires et la défense*
- Glenn LE NEZET : coordonnateur sport, enfance et jeunesse
0685292968
sport@reguiny.com
- Ecole publique : François LE ROC'H, Directeur de l'école publique de Régigny.
ecolepubliqueregigny@gmail.com
- Ecole privé Sacré Cœur : Sandra JUIN , Directrice de l'école privée de Régigny.
eco56.sc.reguiny@enseignement-catholique.bzh
- Inspection de l'éducation nationale (circonscription de Pontivy) : Mme Claude DAMAZIE-EDMOND
ce.ien56.pontivy@ac.rennes.fr
- Direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan : Monfort Isabelle
32 boulevard de la Résistance, CS 62541, 56019 Vannes Cedex
0256637158
Isabelle.monfort@morbihan.gouv.fr
Madame Le Gohebel :
ddcs-jeunesse@morbihan.gouv.fr

L'enjeu du PEDT est ainsi de prendre en compte toutes les composantes de la réussite éducative pour les jeunes.

Partenaire du projet

- Acteurs institutionnels :
 - Mairie
 - Education nationale
 - Caisse d'allocations familiales
 - Direction départementale de la cohésion sociale
- Partenaires associatifs :
 - Associations locales

Bilan / Evaluation du projet

Modalités d'évaluation :

Cette évaluation doit permettre de réajuster et de moduler les orientations et les objectifs du projet afin de répondre au mieux aux attentes des enfants grâce à des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle doit mesurer l'impact, l'efficacité et la cohérence entre les actions menées sur le territoire.

Ce projet sera évalué une fois par an par le comité de pilotage.

Un diagnostic des structures, des ressources humaines et des compétences disponibles a été combiné avec une concertation sur le projet en recherchant l'articulation avec le temps scolaire et les projets d'école.

La question des locaux, des transports, des déplacements, de l'existant a été une préoccupation pour éviter des transports longs et coûteux, d'où le choix de concentrer les activités autour de l'accueil périscolaire.

➤ **Evaluation quantitative:**

- Le nombre d'enfants présents, le taux de présence
- L'assiduité aux activités
- Les moyens financiers, humains, matériels sont-ils suffisants?
- Evolution du coût à la charge de la commune

➤ **Evaluation qualitative:**

- Les enfants sont-ils satisfaits des activités proposées? Parents? Enseignants?
- Les animateurs sont-ils satisfaits des activités?
- Y a-t-il une cohérence entre les temps éducatifs proposés?
- Des bénévoles interviennent-ils ? Se sentent-ils à l'aise? Trouvent-ils leur place?
- Les enfants préfèrent-ils rentrer chez eux ou participer aux activités proposées dans le cadre du PEDT?
- Le temps d'activité est-il suffisant?
- La répartition des groupes est-elle satisfaisante pour les familles? Enfants? Parents?
- ...

Voici le projet que nous formalisons et que nous adapterons en fonction des évaluations et de questionnement sur le fonctionnement et l'organisation de nos actions. Etre à l'écoute et centrer notre démarche pour que les enfants soient toujours au centre des apprentissages.